

Note: Si les frais indiqués ci-dessous diffèrent de ceux inscrits dans les règlements appropriés, ces derniers prévalent.

Zonage	
Certificat de confirmation	100 \$
Certificat de conformité	200 \$
Passage devant le C.R.P. (incluant dérogation, permis provisoire et usage similaire...)	250 \$
Modification du règlement de zonage	1500 \$

Lotissement	
Lotissement Type 1 ¹	200 \$ + 25 \$/lot
Lotissement Type 2 ²	500 \$ + 50 \$/lot
Dérogation au lotissement	250 \$
Approbation de documents (acte de transfert, bail, plan d'arpentage)	100 \$

¹ Lotissement de type 1 : Désigne un lotissement d'un terrain autre qu'un lotissement de type 2.

² Lotissement de type 2 : Désigne un lotissement d'un terrain qui exige l'aménagement d'au moins une rue ou d'une forme d'accès autre qu'une rue qui peut être approuvée par un comité consultatif ou une commission comme étant utile à l'aménagement du terrain.

Note: Si les frais indiqués ci-dessous diffèrent de ceux inscrits dans les règlements appropriés, ces derniers prévalent.

Permis de construction	
Frais de construction / montant de base	25 \$
Frais de construction par tranche de 1 000\$ d'évaluation	5 \$
Frais de démolition	25 \$
Frais d'aménagement pour permis de 25 000\$ à 50 000\$	25 \$
Frais d'aménagement pour permis de 50 001\$ à 100 000\$	50 \$
Frais d'aménagement pour permis de 100 001\$ et plus	75 \$
Le prix du permis est doublé s'il y a une infraction ¹	OUI ⁴
Frais d'aménagement type A ²	50 \$
Frais d'aménagement type B ³	80 \$
Renouvellement permis type A ²	50\$
Renouvellement permis type B ³	80\$
Frais de construction (renouvellement permis)	0\$

Note: Si les frais indiqués ci-dessous diffèrent de ceux inscrits dans les règlements appropriés, ces derniers prévalent.

Autres	
Frais pour arrêté de zonage (sans carte)	50 \$
Frais pour arrêté de zonage (avec carte)	75 \$
Frais de service des rapports mensuels	30 \$
Frais pour copie de plan/ pied linéaire (minimum 25\$)	5 \$

1 Sauf s'il s'agit de remplacer une construction accessoire existante. Exception faite à, **Maisonnette**, les frais de construction et frais d'aménagement qui double dans tous les cas.

2 Frais d'aménagement type A : **habitation unifamiliale, bifamiliale, chalet, maison mobile, minimaison**, bâtiment et construction accessoire, installation électrique, renouvellement de permis et clôture de tout usage. Enseigne pour activité professionnelle à domicile et usage secondaire.

3 Frais d'aménagement type B : **habitation multifamiliale, commerce, industrie, institutionnel et autres usages** non listés au droit d'émission 1, installation électrique, renouvellement de permis lié aux bâtiments principaux. Autorisation d'usage ou changement d'usage incluant des rénovations. Enseigne autre qu'une enseigne d'activité professionnelle à domicile, réservoir, antennes.

4 Les frais d'aménagement et frais de construction doublent.